

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SESSION Ordinaire du 11 Avril 2008

Etaient présents : M F. ROGER, Maire, M HERNANDEZ, Mme DESPERRIERE,
M TAILLEFUMIER, Mme AUFILS, M VERNERY, Mme LABBOUZ, M DEMASSE,
Mme RUDLER-OSLÉ, Adjoints,
M. LÉVEILLÉ, M LEITE DE OLIVEIRA, Mme BOUTON, M. JOMIER,
M. YANNACOULIS, Mme MESSENGER, M. HEYDEL, Mme FRIEZ, M GOLETTA,
Mme BAERT, M. ROCHOWIAK, M FORISSIER, Mme SANS, M BESSEMOULIN,
Mme DELCROS, M DUARTE, Mme WATY

Etaient excusé(e)s : /

Etaient absent(e)s : /

Etaient absent(e)s non excusé(e)s : /

Les conseillers ci-après ont délégué leur mandat respectivement :

- Mme GONORD à Mme AUFILS,
- Mme GOLBERT à M. HERNANDEZ,
- Mme GARCIN à Mme DESPERRIERE.

Le Conseil municipal de Champagne-sur-Seine s'est réuni vendredi 11 avril 2008 à dix neuf heures au Palais des Rencontres sur la convocation et sous la présidence de M. François ROGER, Maire.

Le quorum étant atteint, le Maire, M. François ROGER déclare la séance ouverte à dix neuf heures.

Sur proposition du Maire, Mme Marie-Christine RUDLER est élue Secrétaire de séance.

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 31 MARS 2008

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 31 mars 2008.

Monsieur le Maire présente les différents points inscrits à l'ordre du jour :

Budgets Primitifs : Ville (vote des taux d'imposition et subventions), Service Assainissement,
Restaurant communal, SPACC
Admission en non valeur du restaurant communal,
Formation des élus,
Affermage du service d'assainissement : création d'une commission d'ouverture des plis,
Proposition d'adhésion au C.N.A.S. (Comité National d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités
Territoriales)
Questions diverses.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à M TAILLEFUMIER pour présenter les budgets primitifs de la Ville.

A – BUDGETS

I – BUDGET PRIMITIF 2008 DE LA VILLE

« Vous trouverez tout d'abord sur la table des modificatifs concernant les budgets de la Ville et du SPACC. Nous allons en premier lieu étudier et voter le budget de la Ville, les trois taux d'imposition et les subventions aux associations ».

En reprenant les résultats de l'exercice de 2007, on constate en investissement un déficit de 97 303,46 € et un excédent de fonctionnement de 576 030,16 €, ce qui donne un résultat excédentaire de 478 726,70 €.

Le résultat d'exécution du budget est déficitaire à 486 181,84 € en investissement et excédentaire à 793 633,78 € pour le fonctionnement, ce qui correspond à un résultat de clôture pour 2007 de 307 451,94 €.

Vous avez ensuite à disposition la liste des restes à réaliser et à recouvrer aux pages 2 à 4 du livret.

La proposition d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice porte sur 793 633,78 € (résultat de l'exercice, plus résultats antérieurs reportés).

Compte tenu du résultat à affecter et du solde des restes à réaliser en investissement, nous arrivons à un besoin de financement de 487 336,78 €.

Le solde positif disponible est donc de 306 297 € et nous le conserverons en fonctionnement.

Nous allons passer au vote du budget primitif par chapitre en vous rappelant, que cela soit en fonctionnement ou en investissement, ces budgets sont obligatoirement équilibrés.

1. Fonctionnement :

Pour la partie fonctionnement, les dépenses sont les suivantes :

les charges à caractère général s'élèvent à 1 870 536 €
les charges de personnel « « 3 225 150 €
virement à la section d'investissement « 515 734 €
les opérations d'ordre entre sections « 165 990 €
les autres charges de gestion courante « 651 100 €
les charges financières 97 115 €
les charges exceptionnelles « « 4 000 €
total 6 529 625 €

Monsieur FORISSIER : « Je constate que la masse salariale augmente, et que ce budget de fonctionnement est trop élevé, alors que le budget d'investissement est relativement faible.

Par ailleurs, vous expliquez que pour l'affectation du résultat de 793 000 euros qui apparaît en excédent au terme de l'exercice 2007, vous en conservez 306 297 € dans le budget de fonctionnement.

Il aurait été bien de faire un virement à la section d'investissement de ces deux montants, ce qui aurait permis d'éviter un emprunt de 310 000 euros.

Le fonctionnement augmente, l'investissement reste faible, l'endettement augmente ; nous voterons donc contre car ce n'est pas un bon budget.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Les dépenses de fonctionnement sont approuvées par 24 voix pour et 5 voix contre : M FORISSIER, Mme SANS, M BESSEMOULIN, Mme DELCROS, M DUARTE.

M. TAILLEFUMIER poursuit et communique le détail des recettes de fonctionnement :

l'excédent antérieur reporté s'élève à 306 297 €
l'atténuation des charges « « 35 715 €
les opérations d'ordre entre section « 417 €
les produits de services « 262 660 €
les impôts et taxes « 2 770 343 €
les dotations et participations « « 2 967 960 €
les autres produits de gestion courante 178 530 €
les produits financiers s'élèvent à 1 010 €
les produits exceptionnels « « 6 693 €
total 6 529 625 €

Les recettes de fonctionnement sont approuvées par 24 voix pour et 5 voix contre : M FORISSIER, Mme SANS, M BESSEMOULIN, Mme DELCROS et M DUARTE.

2. Investissement :

M TAILLEFUMIER reprend : «La section investissement sera équilibrée à 3 287 941 €.
De la même manière, je vous donne lecture des chapitres en dépenses et en recettes :

Concernant les dépenses :

les opérations d'ordre de transfert entre sections s'élèvent à 417 €
les dotations, fonds divers, réserves « « 614 €
les emprunts et dettes assimilés « « 172 867 €
les subventions d'équipement versés « « 40 823 €
les immobilisations incorporelles « « 90 598 €
les immobilisations corporelles « « 118 198 €
les immobilisations en cours « « 2 378 242 €
le résultat d'investissement reporté « « 486 182 €

M FORISSIER : « L'emprunt de 310 000 € aurait pu être évité si on avait utilisé le solde excédentaire de 306 297 €.

Et vous allez me dire que ce n'est pas une dette mais lors du dernier conseil municipal, nous avons voté à l'exception de six membres, l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 500 000 euros et j'ai bien compris ce que vous m'avez dit mais je maintiens que c'est une dette. La commune ne se désendette pas.

Je vous ai demandé par ailleurs en commission de finances une simulation de la situation financière de la commune s'il n'y avait pas eu en 2007 une opération de consolidation de la dette pour permettre d'éclairer les membres du Conseil municipal. Je pensais l'avoir ce soir ».

M TAILLEFUMIER: « A toutes les questions que vous me poserez, je vous apporterai une réponse. Vous me communiquez votre adresse e-mail et je vous transmettrai les réponses . En ce qui concerne la simulation demandée, le service financier surchargé en ce moment et réduit en effectifs l'effectuera dès que possible ».

M FORISSIER : « J'ai déjà communiqué mon adresse e-mail à Monsieur le Maire » .

Les recettes d'investissement sont les suivantes :

le virement de la section de fonctionnement s'élève à 515 734 €
les produits de cessions s'élèvent à 50 001 €
les opérations d'ordre de transfert
entre sections « « 165 990 €
les dotations, fonds divers et réserves « « 655 643 €
la subvention d'investissement « « 1 590 573 €
les emprunts et dettes assimilées « « 310 000 €
total 3 287 941 €

Mme WATY : « Je m'abstiendrai pour la section investissement »

Pour les dépenses d'investissement, le Conseil municipal vote par 23 voix pour, 5 voix contre : M FORISSIER
Mmes SANS, DELCROS, MM BESSEMOULIN, DUARTE et 1 abstention, Mme WATY.

Pour les recettes d'investissement, le Conseil municipal vote par 23 voix pour, 5 voix contre : M FORISSIER
Mmes SANS, DELCROS, MM BESSEMOULIN, DUARTE et 1 abstention, Mme WATY.

3. Taux d'imposition :

Monsieur TAILLEFUMIER propose de voter les taux des trois taxes d'imposition et rappelle que la taxe professionnelle ne relève plus de la commune mais de la CCMSL.

Il propose de maintenir les mêmes taux qu'en 2007.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

4 – Subventions aux associations :

M. FORISSIER : « Il m'a semblé que M TAILLEFUMIER avait dit que les subventions ne seraient pas votées aujourd'hui ».

M. TAILLEFUMIER : « Nous avons du mal à nous comprendre ».

M FORISSIER : « je m'abstiendrai sur le vote de ces subventions car je n'ai aucune lisibilité sur l'ensemble.
La commission des finances n'a duré que 2 heures 15, il fallait qu'elle soit terminée à 21 heures... »

M le Maire reprend la parole, propose de délibérer sur la proposition des subventions qui seront allouées aux associations en 2008. Il informe que certaines associations vont bénéficier d'augmentations, notamment la Caisse des Ecoles et le Centre Communal d'Action Sociale.

Le montant total des subventions alloué aux associations s'élève à 149 363 €.

Nous sommes également amenés à verser des subventions exceptionnelles pour un montant total de 300 €, et un reliquat de 784 € pour « Insertion logement ».

M BESSEMOULIN : « Je ne prendrai pas part au vote ».

Le Conseil municipal vote par 25 voix pour et 3 abstentions : M FORISSIER, Me DELCROS, M DUARTE, l'attribution des subventions 2008 aux associations.

II - BUDGET PRIMITIF 2008 DU RESTAURANT COMMUNAL

M TAILLEFUMIER précise que ce budget fait apparaître un excédent 2007 de 820,86 € et un excédent en fonctionnement de 0.65 € qui est repris dans le résultat de clôture.

En dépenses de fonctionnement :
les charges à caractère général s'élèvent à 236 100 €
les charges de personnel « « 70 695 €
les opérations d'ordre entre sections « 2 535 €
les autres charges de gestion courante « 305 €
les charges exceptionnelles « 100 €
total 309 735 €

En recettes de fonctionnement, le produit des services s'élève à 104 155 €
les dotations et participations s'élèvent à 200 165 €
les autres produits de gestion courante « 5 415 €
total 309 735 €

En dépenses d'investissement :
les immobilisations corporelles s'élèvent à 10 860 €
total 10 860 €

En recettes d'investissement :
le résultat d'investissement reporté s'élève à 8 325 €
l'amortissement des immobilisations « « 2 535 €
total 10 860 €

Mme DELCROS : « Au niveau des charges à caractère général, j'ai remarqué des choses qui me surprennent, notamment à propos du combustible.

Le budget de 2007 est identique à celui de 2008 à 6 euros près, alors que les aliments de base augmentent, cela semble surprenant.

Au niveau de la prime d'assurance il y a une forte baisse qui représente 40 %. Nous aimerions savoir comment vous avez pu arriver à une telle baisse ! »

M le Maire : « Le nombre des repas des adultes a fortement progressé, ceci est dû à des repas servis aux pompiers et pris en charge par le S.D.I.S. Le personnel communal bénéficie également d'avantages car la Ville prend une partie des repas à sa charge, comme cela se pratique dans le privé.

Au sujet de la prime d'assurance, nous sommes sortis d'un crédit bail et l'assurance correspondante n'existe plus aujourd'hui.

Pour la partie « alimentation » nous ne subissons pas la hausse due à l'inflation parce que nous n'achetons pas directement les aliments de base, c'est le prestataire qui s'en charge et la règle d'actualisation contractuelle ne s'appliquera qu'en 2009 »

M FORISSIER : « Nous aimerions savoir si les bénéficiaires du restaurant communal déclarent la compensation versée par la Ville par prix de repas auprès des impôts comme un avantage en nature. D'autre part, est-ce que les autres utilisateurs du restaurant communal bénéficient aussi d'une compensation financière sur le prix du repas prise en charge par la ville ».

M le Maire : «Compte tenu des montants, la participation de la Ville au prix de chaque repas n'est pas considéré comme un avantage en nature... Par ailleurs pour les autres utilisateurs, il n'y a pas de compensation financière ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal VOTE à l'unanimité les dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement du budget du restaurant communal.

IV - BUDGET PRIMITIF 2008 DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

« Les dépenses d'exploitation s'équilibrent à 147 725 € et se décomposent comme suit :

charges à caractère général 50 680 €
virement en section d'investissement 54 840 €
charges financières 5 690 €
dotations aux amortissements 36 515 €

Pour le même montant, en recettes :

atténuation des charges /
produits de gestion courante 146 645 €
produits exceptionnels 1 080 €

M FORISSIER : « Concernant le renouvellement des branchements en plomb, c'est un sujet important qui devrait mobiliser beaucoup d'argent. Comment cela est-il appréhendé dans le cadre du renouvellement du traité d'affermage ? »

M le Maire : « Les changements des branchements dépendent non du service d'assainissement de la Ville mais du Syndicat Intercommunal d'eau potable qui doit se réunir mardi prochain. Lors du précédent mandat, le Syndicat s'est attaché à remettre à niveau la station d'eau potable, opération dont le coût a été de plus de 2 millions d'euros. Pour l'instant, le dossier est à l'étude et la Loi sur l'Eau oblige les collectivités à réaliser cette opération pour 2014. Quant au coût, tout sera évidemment fait pour qu'il soit optimisé.. ».

M FORISSIER : « Est-ce que vous avez une idée du coût pour la commune et du nombre de branchements qui seront concernés ? »

M le Maire : « On parle de 1 000 à 1 500 raccords, mais ces chiffres paraissent élevés notamment parce que, pour l'OPAC, plusieurs logements sont desservis par un seul compteur.. ».

A Champagne, 3 500 logements environ, 1 000 logements sociaux... ce qui voudrait dire un branchement sur deux en plomb, cela semble surévalué et impossible.

M TAILLEFUMIER poursuit : pour la partie investissement, en dépenses :

subventions d'investissement 1 080 €
emprunts et dettes assimilés 17 885 €
immobilisations en cours 542 598 €
total 561 563 €

et en recettes :

excédent antérieur reporté 415 335 €
virement section d'exploitation 54 840 €
apports, dotations et réserves 54 873 €
amortissement des immobilisations 35 890 €
charges à répartir sur plusieurs exercices 625 €
total 561 563 €

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité les dépenses et recettes des sections d'exploitation et d'investissement.

V - BUDGET PRIMITIF 2008 DU S.P.A.C.C.

« Conformément aux modifications apportées, M TAILLEFUMIER précise pour la section de fonctionnement, que les dépenses et recettes s'équilibrent à 45 300 € et se décomposent comme suit :

dépenses :
charges à caractère général 43 000 €
charges de personnel 2 000 €
opérations d'ordre entre sections 50 €

total 45 050 €

recettes :
produits de services 26 175 €
dotations et participations 17 925 €
autres produits de gestion courante 950 €
total 45 050 €

M FORISSIER : « Je suppose que de la même manière, le budget prévisionnel du S.P.A.C.C. a dû faire l'objet d'une étude plus approfondie. Est-ce qu'il existe un programme qui a permis d'établir ce chiffre de 24 385 € au poste fêtes et cérémonies ? »

M le Maire : « Oui, parce que le SPACC s'est réuni cette semaine.

M FORISSIER : « J'aurais aimé avoir ce programme ».

Mme SANS : « J'ai assisté à cette réunion et j'ai effectivement reçu le programme ».

M FORISSIER : « On a balayé en peu de temps tous les budgets de la commune. En 13 années de vie communale, je n'ai jamais vu des budgets votés aussi vite ! »
Pour quelle raison le budget 2008 est inférieur à celui de 2007 ?

M le Maire : « En raison de la Biennale qui, comme son nom l'indique, a lieu tous les deux ans et de la Saint Patrick qui n'a pas été organisée en raison des élections municipales qui se déroulaient au Palais des Rencontres à la même date ».

Après délibération, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget du SPACC, en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement.

B – ADMISSION EN NON VALEUR -RESTAURANT COMMUNAL

Monsieur le Maire informe qu'à la suite d'une erreur de calcul émanant de la Trésorerie Principale dans le montant de la demande d'admission en non valeur de titres émis pour 2002 et 2004, il sollicite l'admission en non valeur de ces titres d'une valeur de 259,91 € pour 2002 et de 40,30 € pour 2004.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal AUTORISE à l'unanimité l'admission en non valeur de ces titres.

C – FORMATION DES ELUS

Monsieur le Maire rappelle que les membres du Conseil municipal ont tous droit à une formation adaptée à leurs fonctions électorales.

Afin de conforter ce droit, le Conseil municipal doit délibérer dans les trois mois qui suivent son renouvellement et déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre, sachant que le montant des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Il est proposé une enveloppe de 9 380 € correspondant à une augmentation de 0,5 % par rapport aux crédits inscrits au budget 2007, étant signalé que ces dotations pourraient s'élever à 23 440 €.

Cette somme sera répartie également entre les conseillers, ces derniers pouvant bénéficier de la somme prévue pour un autre collègue, sous réserve d'un accord écrit.

Le conseil municipal, après délibération, FIXE à 9 380 € le montant de l'enveloppe à prévoir au budget 2008 pour la formation des conseillers municipaux.

Mme DELCROS : « On voudrait savoir quels sont les thèmes de formation proposés »

M le Maire : « Ils peuvent par exemple concerner les finances »

Mme WATY : « C'est un problème pour des formations qui sont assez coûteuses de la part de certains organismes. Y -a-t-il une sélection préalable possible par les services municipaux ? »

M le Maire : « Non, la Mairie ne peut pas le faire, mais vous pouvez faire votre choix parmi les documents mis à votre disposition en Mairie ».

M FORISSIER : « Le montant maximum étant de 23 440 €, cela aurait peut être été possible d'augmenter un peu ce budget sans aller jusqu'à cette somme ».

Me WATY : « Serait-il possible de cumuler sur plusieurs années les montants pour avoir une seule formation ? »

M le Maire : « Non cela n'est pas possible ».

M TAILLEFUMIER : « J'ai déjà participé à plusieurs formations dispensées par des organismes publics et je dois dire qu'elles valent largement les formations du privé ».

D – AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT CREATION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Dans le cadre de l'affermage du service d'assainissement de la Ville, il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur la gestion du service public d'assainissement.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code général des collectivités territoriales, dans le cadre de la procédure de délégation de service public local, il importe que les plis contenant les candidatures puis les offres soient ouverts par une commission composée :

- d'une commune de 3 500 habitants et plus, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, et par cinq membres de l'assemblée délibérante, élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à la commission avec voix consultative-

Après avoir proposé les candidatures des représentants élus à la commission d'appel d'offres, le Conseil municipal DESIGNNE à l'unanimité les membres de la commission d'ouverture des plis :

titulaires : M ROGER, M VERNERY, M TAILLEFUMIER, Me RUDLER, M HEYDEL et M FORISSIER.
suppléants : Me GARCIN, Me AUFILS, M LÉVEILLÉ, Me WATY, M DUARTE.

E – PROPOSITION D'ADHESION AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE POUR LE PERSONNEL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. le Maire informe que la Loi dite de modernisation de la fonction publique (Art. 70 du 19/02/2007) pose le principe de la mise en oeuvre d'une action sociale par les collectivités territoriales et leurs établissements publics au bénéfice de leurs agents.

Cette loi confie à l'assemblée délibérante le soin de fixer le périmètre et le montant des dépenses consacrées à l'action sociale, ces dernières ayant alors un caractère obligatoire. L'assemblée décide également librement les modalités de mise en oeuvre de cette action sociale (directe ou prestataire).

Le CNAS regroupe déjà 240 des 514 collectivités de Seine et Marne soit 11 400 agents. Association fondée en 1967, le CNAS est un organisme national unanimement reconnu offrant déjà ses prestations à plus de 11 500 collectivités en France.

L'offre proposée couvre un large éventail des besoins des agents :

- les aides : à la famille, aux enfants, aux études, aux vacances, au travail, dans les périodes difficiles,
les prêts : santé/social, logement, prêt vacances et véhicules..
culture, loisirs et vacances : abonnement, chèque lecture, disque, billetterie cinéma, spectacle, coupons sports,
plan épargne chèque/vacances, tarifs préférentiels séjours voyages, offres promotionnelles, chèques de
réduction, remise d'achat sur véhicules, tickets CESU.

Le CNAS vient d'ouvrir une cellule sociale chargée d'apporter son aide et son soutien aux agents touchés par un « accident de la vie » ainsi qu'un service d'information juridique.

La cotisation correspond à 0.74% de la masse salariale. L'appel de cotisation 2008 correspond à 16 702,40 € pour 110 agents.

La cotisation par le biais de l'Amicale correspond lui à un montant de 17 779,30 €

La cotisation directe de la Mairie est donc plus avantageuse que l'adhésion de l'Amicale. Le bénéfice de l'action sociale s'éteint avec le départ en retraite des agents, comme dans la plupart des grandes entreprises ou services publics.

Avantages :

satisfaire à une obligation réglementaire

l'ensemble du personnel est concerné et chacun peut y trouver son intérêt à l'inverse de l'Amicale dont les sorties ne recevaient pas l'agrément de tous et semblaient concerner davantage les adhérents qui n'appartenaient pas au personnel communal.

le large éventail d'actions et d'activités proposé par le CNAS permettrait à chacun d'y trouver son compte et donc de donner satisfaction à un plus grand nombre.

Il s'agit également d'un geste envers l'ensemble du personnel pour leur apporter du bien être et une meilleure qualité de vie.

Un représentant de la Ville devant être désigné, M. HERNANDEZ est proposé.
Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité AUTORISE l'adhésion de la Ville au C.N.A.S. et DESIGNER M HERNANDEZ représentant de la Ville.

Monsieur FORISSIER signale son approbation complète à ce projet d'adhésion.

Monsieur le Maire communique ensuite diverses informations :

. Une visite des locaux de la CCMSL à laquelle seront invités les conseillers municipaux va prochainement être organisée. Ce sera certainement un samedi.

. Mme LABBOUZ informe que la Fête des Voisins va avoir lieu à Champagne.
Cette fête est prise en charge par une association qui l'organise depuis 5, 6 ans le 27 mai.
L'objet est de créer un lien social dans les quartiers ou les immeubles. Cela consiste à aider les gens qui veulent inviter leurs voisins le soir du 27 mai. La commune participe à cet événement en fournissant le matériel d'animation.

Une réunion préparatoire est prévue le 24 mai et les membres du conseil municipal sont invités à se mobiliser pour être les « moteurs » de cette manifestation.

Monsieur le Maire propose de modifier le logo de la Ville et donne la parole à M HERNANDEZ pour des explications complémentaires.

M HERNANDEZ : « Le logo de Champagne a vécu et il n'était pas vraiment représentatif de la Ville. Nous avons donc décidé de le changer. La Ville aura ainsi une nouvelle identité visuelle. Un maquettiste a créé plusieurs modèles et un panel représentatif des champenois choisira le logo.
Un très bon travail a déjà été fait. Un groupe de travail comprenant un conseiller municipal de chaque liste est à prévoir et dans les jours à venir une réunion sera programmée. Chacun pourra s'exprimer en votant. »

M FORISSIER : « Je voulais poser une question : concernant la communication, notre liste peut-elle s'exprimer dans les prochains bulletins municipaux. »

M. le Maire : « Les modalités pratiques d'insertion dans les bulletins seront spécifiées dans le règlement intérieur qui va être adopté par le Conseil municipal. Les informations devront nous parvenir au plus tard le 15 de chaque mois ».

Madame DELCROS : « Serait-il possible d'avoir un planning des commissions à venir ? »

M le Maire répond que ce planning sera communiqué dans les meilleurs délais possibles.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire annonce la clôture de la séance à 20 heures 20.

Fait à Champagne-sur-Seine, le 18 avril 2008

La Secrétaire de séance, le Maire,

Mme M. C. RUDLER F. ROGER